



Le Forum
5 avenue de Verdun
26011 Valence

CRIIRAD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

CRIIRAD

Association Loi 1901

Siège social : 29 Cours Manuel de Falla, 26000 Valence

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de l'association CRIIRAD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRIIRAD relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Permanence des méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement 2018-06 à votre association.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars & Sefco

Valence, le 27 mai 2021.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Vernet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Matthieu Vernet

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	68 169	68 169		3 799	3 799	100.0
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	90 015		90 015	90 015		
	Constructions	959 876	275 532	684 344	721 527	37 183	5.1
	Installations techniques Matériel et outillage	847 897	611 873	236 023	232 469	3 555	1.5
	Immobilisations corporelles en cours	52 259		52 259	36 102	16 157	44.7
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
ACTIF CIRCULANT	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	5 017		5 017	5 002	15	0.3
	Prêts						
	Autres	686		686	686		
	Total I	2 023 920	955 575	1 068 345	1 089 600	21 255	1.9
	Stocks et en cours	61 245		61 245	37 590	23 656	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 782		17 782	52 346	34 565	66.0
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	150 643		150 643	141 076	9 568	6.7
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	584 597		584 597	592 508	7 912	1.3
	Charges constatées d'avance (2)	4 845		4 845	4 977	132	2.6
	Total II	819 112		819 112	828 497	9 385	1.1
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 843 032	955 575	1 887 457	1 918 096	30 640	1.6

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	91 716	91 716		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	938 145	988 276	50 130	5.0
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 838	50 130	55 968	111.6
	Situation nette (sous total)	1 035 700	1 029 862	5 838	0.5
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	468 534	497 176	28 642	5.7
	Provisions réglementées				
	Total I	1 504 233	1 527 038	22 804	1.4
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	20 000		20 000	
	Total II	20 000		20 000	
	Total III				
DETTES (I)	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	57 387	66 276	8 889	13.4
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	27 544	24 915	2 629	10.5
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	107 736	121 619	13 883	11.4
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
DETTES (II)	Autres dettes	1 449	1 449		
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	169 108	176 800	7 692	4.3
	Total IV	363 223	391 058	27 835	7.1
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 887 457	1 918 096	30 640	1.6

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

194 115

214 258

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	435 372	432 521	2 850	0.6
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	34 184	51 474	17 290	33.5
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	158 055	163 110	5 054	3.1
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	161 108	161 058	50	0.0
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	87 351	69 239	18 111	26.1
Dons manuels				
Mécénats	6 860	16 176	9 316	57.5
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	13 713	8 697	5 016	57.6
Utilisations des fonds dédiés		58 000	58 000	100.0
Autres produits	47 945	19 371	28 574	147.5
Total I	944 588	979 646	35 059	3.5
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	24 245	37 347	13 102	35.0
Variation de stock	236	268	31	11.7
Autres achats et charges externes	184 844	216 291	31 447	14.5
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	28 322	34 392	6 070	17.6
Salaires et traitements	457 838	495 646	37 808	7.6
Charges sociales	181 981	202 837	20 855	10.2
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	101 915	111 190	9 276	8.3
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	20 000		20 000	
Autres charges	1 383	95	1 288	NS
Total II	1 000 764	1 098 066	97 302	8.8
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	56 176	118 420	62 244	52.5

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	31/12/2019	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 136	1 212	76	6.2
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 136	1 212	76	6.2
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 579	1 943	364	18.7
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	1 579	1 943	364	18.7
2. Résultat financier (III-IV)	442	731	288	39.4
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	56 619	119 151	62 532	52.4
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	25		25	
Sur opérations en capital	62 587	69 144	6 556	9.4
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	62 612	69 144	6 532	9.4
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	62 612	69 144	6 532	9.4
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	155	123	32	26.0
Total des produits (I+III+V)	1 008 336	1 050 002	41 666	3.9
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 002 498	1 100 132	97 634	8.8
5. EXCEDENT OU DEFICIT	5 838	50 130	55 968	111.6

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2020	12	Exercice N-1	31/12/2019	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	529 582	529 882		517 935	517 93	
1.1 Cotisations sans contrepartie	435 371	435 671		432 521	432 52	
1.2 Dons, legs et mécénat	94 211	94 211		85 414	85 41	
- Dons manuels	87 351	87 351		69 239	69 23	
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat	6 860	6 860		16 175	16 17	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public						
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	285 057			273 864		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie	30 000			30 000		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	255 057			243 864		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	193 695			200 202		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				58 000	58 00	
TOTAL	1 008 334	529 882		1 050 001	575 93	
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	446 242	268 568		545 319	285 63	
1.1 Réalisées en France	446 242	268 568		545 319	285 63	
- Actions réalisées par l'organisme	446 242	268 568		545 319	285 63	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	217 828	131 098		219 600	115 02	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	217 828	131 098		219 600	115 02	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	216 359	130 215		223 899	117 27	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	101 915			111 190		
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	155			123		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	20 000	20 000				
TOTAL	1 002 499	549 881		1 100 131	517 93	
EXCEDENT OU DEFICIT	5 835	19 999		50 130	58 00	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	47 542		45 780	
Bénévolat	47 542		45 780	
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	47 542		45 780	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	47 542		45 780	
Réalisées en France	47 542		45 780	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	47 542		45 780	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	268 569		285 634		17 065	5.9
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	268 569		285 634		17 065	5.9
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	131 098		115 024		16 074	13.9
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	131 098		115 024		16 074	13.9
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	130 215		117 277		12 938	11.0
TOTAL DES EMPLOIS	529 882		517 935		11 947	2.3
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	20 000				20 000	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	549 882		517 935		31 947	6.1

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie	435 371		432 521		2 850	0.6
1.2 Dons, legs et mécénats	87 351		69 239		18 112	26.1
- Dons manuels	87 351		69 239		18 112	26.1
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	6 860		16 125		9 265	57.4
TOTAL DES RESSOURCES	529 582		517 885		11 697	2.2
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			58 000		58 000	100.0
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	529 582		575 885		46 303	8.0

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	47 542	45 780	1 762	3.8
Réalisées en France	47 542	45 780	1 762	3.8
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	47 542	45 780	1 762	3.8
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	47 542	45 780	1 762	3.8
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	47 542	45 780	1 762	3.8
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	47 542		45 780		1 762	3.8
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	47 542		45 780		1 762	3.8
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	47 542		45 780		1 762	3.8
TOTAL	47 542		45 780		1 762	3.8

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 887 456.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 944 587.61 Euros et dégageant un excédent de 5 837.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a pour objet et périmètre :

- de traiter toutes questions relatives aux rayonnements ionisants ainsi qu'aux substances et équipements qui les génèrent, de façon non limitative, et notamment sur les plans scientifique, technique, sanitaire, juridique et administratif. Le champ d'intervention de la CRIIRAD recouvre notamment les utilisations civiles et militaires de l'énergie nucléaire, la radioactivité naturelle et artificielle, le contrôle de l'état radiologique de l'environnement ainsi que le fonctionnement et l'impact, en situation normale ou accidentelle, des installations qui fabriquent, exploitent, détiennent, stockent ou utilisent des matières radioactives.
- de défendre sur toutes ces questions : le droit d'être informé et de participer au processus de décision ; le droit de vivre dans un environnement exempt de pollutions radioactives et de disposer d'aliments et de produits dépourvus de risques radiologiques ; Le droit d'être protégé contre les dangers et les risques induits par l'exposition aux rayonnements ionisants et aux substances radioactives.

Pour réaliser cet objet social, l'association a notamment déployé un réseau de balises permettant la surveillance de la radioactivité et elle réalise des analyses régulières permettant de surveiller notre environnement.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Certaines collectivités (dont la région Rhône-Alpes) n'étant retirées du financement du réseau de balises et de certains projets, l'association a fait appel à des dons extérieurs pour se substituer à ces retraits. Les dons sur l'année 2016 compensant largement le manque de financement annuel lié au retrait des collectivités, il a été décidé, sur l'exercice 2016, par le conseil d'administration de reporter une partie des dons (soit 138 476 €) sur les exercices futurs en utilisant la technique des fonds dédiés.

Les dons sur 2017 ont continué à augmenter. Mais cette augmentation n'a pas permis de compenser l'ensemble de la perte liée au retrait des collectivités. Pour cette raison le conseil d'administration a décidé de passer en produit 20 000 € sur l'enveloppe des fonds dédiés constatés en 2016.

Les dons sur 2018 se sont stabilisés, en conséquence pour compenser le retrait de collectivité il a fallu prendre 60 476 € sur les fonds dédiés;

En 2019, le reste des fonds dédiés soit 58 000 € ont été utilisés pour réduire la perte.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

En 2020, l'association a reçu 20 000 € pour compléter le financement du réseau de balises. Ils ont été portés en fonds dédiés pour être utilisés dans les années futures au fur et à mesure des besoins nécessités par la gestion du réseau de balises.

La subvention de la fondation horizon concernant 2020 : 30 000 € sera versée sur 2021.

La subvention d'investissement de la région Rhone alpes sera versée intégralement lorsque l'ensemble des projets financés seront réalisés. Le montant de la subvention à recevoir en fonction de l'avancement des projets s'élève à 54 259 € au 31/12/2020.

Le montant de base de l'adhésion annuelle est de 45 €, et pour les revenus modestes, il est d'un montant libre entre 19 € et 45 €. En cas de versement d'une adhésion supérieure à 45 €, la partie supplémentaire du montant est considérée comme un don.

Contexte de la crise sanitaire :

La crise sanitaire liée au Covid-19 s'est aggravée en mars 2020 et a contraint la France et de nombreux autres pays en Europe et dans le monde à prendre des mesures de confinement de la population, de restriction des activités non essentielles et de limitation des échanges, toujours en vigueur à la date d'arrêt des comptes. Ces circonstances entraînent une forte baisse de l'activité économique globale et des entreprises.

Parallèlement, le Gouvernement français et les institutions bancaires ont mis en œuvre des mesures de soutien à l'économie et aux entreprises, notamment des délais de paiement d'échéances fiscales et sociales, le report d'échéances bancaires, une augmentation de l'indemnisation de chômage partiel et des crédits bancaires garantis par l'Etat.

Effets sur l'activité de la société :

L'activité 2020 a été fortement ralentie, le chiffre d'affaire global annuel est en baisse de 10,41%. Cette diminution est essentiellement liée aux périodes de confinement où l'activité a été complètement à l'arrêt.

Des coûts complémentaires ont été nécessaires afin d'équiper l'établissement, de façon à garantir la sécurité du personnel.

Mesures mises en place par la société :

Afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire la société a mis en place les principales mesures suivantes :

- Couverture de l'activité partielle
- Mise en place de période de télétravail
- Mise en place d'une rotation du personnel et des membres dans les locaux de l'association
- Report échéance emprunt 6 mois

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Première application du règlement 2018-06 sans impact significatif pour l'association Criirad mais avec un impact sur la présentation des comptes et le contenu de ses annexes.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	68 169		
Terrains	90 015		
Constructions sur sol propre	959 876		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	598 285		63 176
Installations générales agencements aménagements divers	35 089		
Matériel de transport	20 348		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	129 687		1 312
Immobilisations corporelles en cours	36 102		16 157
TOTAL	1 869 403		80 645
Autres titres immobilisés	5 002		15
Prêts, autres immobilisations financières	686		
TOTAL	5 688		15
TOTAL GENERAL	1 943 260		80 660

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			68 169	68 169
Terrains			90 015	90 015
Constructions sur sol propre			959 876	959 876
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			661 461	661 461
Installations générales agencements aménagements divers			35 089	35 089
Matériel de transport			20 348	20 348
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			130 998	130 998
Immobilisations corporelles en cours		0	52 259	52 259
TOTAL		0	1 950 047	1 950 047
Autres titres immobilisés			5 017	5 017
Prêts, autres immobilisations financières			686	686
TOTAL			5 703	5 703
TOTAL GENERAL		0	2 023 920	2 023 920

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	64 371	3 799		68 169
Constructions sur sol propre	238 349	37 183		275 532
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	418 980	47 067		466 046
Installations générales agencements aménagements divers	16 788	3 208		19 996
Matériel de transport	20 348			20 348
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	94 825	10 658		105 483
TOTAL	789 290	98 116		887 405
TOTAL GENERAL	853 660	101 915		955 575

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 799				
Constructions sur sol propre	37 183				
Instal.techniques matériel outillage indus.	47 067				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 208				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 658				
TOTAL	98 116				
TOTAL GENERAL	101 915				

Evolution des fonds propres - générosité du public

FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION	
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
prise	91 716						
tractuelles							
	988 276	50 130				0	
ce	50 130	50 130		5 838		0	
prise :							
iers							
	497 176			33 945		62 587	
nents d'actifs tées							
	1 527 038			39 783		62 587	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	68 6	68 6	
Autres créances clients	17 782	17 782	
Personnel et comptes rattachés	2 468	2 468	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 338	9 338	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 256	1 256	
Débiteurs divers	137 582	137 582	
Charges constatées d'avance	4 845	4 845	
TOTAL	173 956	173 956	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	57 387	19 797	37 590	
Fournisseurs et comptes rattachés	27 544	27 544		
Personnel et comptes rattachés	51 395	51 395		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47 166	47 166		
Impôts sur les bénéfices	155	155		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 337	3 337		
Autres impôts taxes et assimilés	5 683	5 683		
Autres dettes	1 449	1 449		
Produits constatés d'avance	169 108	169 108		
TOTAL	363 223	325 633	37 590	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 423			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	68 169	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

La nouvelle construction a fait l'objet d'un amortissement par composant de la manière suivante :

- Le terrassement et le gros oeuvre sont amortis en linéaire sur 40 ans,
- La charpente est amortie en linéaire sur 30 ans,
- L'électricité est amortie sur 25 ans,
- Les menuiseries, les revêtements de sol, la faillance, la plomberie sont amorties sur 20 ans,
- La peinture et la platerie sont amorties sur 15 ans,

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode premier entré premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	76 936
Total	76 936

Détail des produits à recevoir

	Montant
PAR CPAM	7 196
PAR ST MONTAN	350
PAR CD 26 50% 2020	22 750
PAR SAINT BAUZILE 2020	50
PAR ROCHEBAUDIN 2020	45
PAR LARNAS 2020	45
PAR GRD AVIGINON 2020	10 000
PAR AVIGINION 2020	6 500
PAR FONDATION HORIZON 2020	30 000
Total	76 936

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 210
Dettes fiscales et sociales	78 781
Total	99 011

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges à payer

	Montant
REMB FRAIS DEPLACEMENT DG	653
FNP LA POSTE	194
FNP ASF	94
FNP ASF	90
FNP AF	3 180
FNP MAZARS	5 300
FNP BPDA	20
FNP MISE JOUR SITE	4 616
FNP IMPRESSION TU 2020	2 280
FNP EMPREINT CRESTIVE	840
FNP LMDES	2 943
PROVISION CONGES PAYEES	50 688
CS SUR PROVISION CONGES PAYES	22 810
PROVISION JOUR RECUP CC	707
PROVISION CS JOUR RECUP CC	318
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	2 058
TAXE D APPRENTISSAGE	258
TAXE SUR LES SALAIRES	1 942
INTERETS COURRUS EMPRUNT	20
Total	99 011

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 845
Total	4 845
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	169 108
Total	169 108

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
STOCK PAPETERIE	2 694		
LECLERC	516		
LECLERC	119		
FINGERPRINT	54		
PRIMVERT 2021	612		
IPSET	465		
QUADIENT	385		
Total	4 845		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ENTRE BIEVRE ET RHONE 2021	8 500		
PCA SOUTIEN	74 173		
PCA ADHESION	76 035		
PCA RM	3 737		
PCA ST MARTIN	505		
PCA POLYNESIE	6 158		
Total	169 108		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	11
Total	13

Valorisation des contributions volontaires

Les bénévoles ont réalisés pour l'association 3 603 heures de bénévolats. Ce qui représente dans le cadre d'une valorisation au SMIC un montant de : 36 570 € soit chargé 47 542 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
	ENGAGEMENT RETRAITE 2020	68 579
Engagement total		68 579

Hypothèses de calculs retenues

L'association ne relevant d'aucune convention collective, les engagements se limitent donc à l'indemnité légale de départ à la retraite plus une indemnité complémentaire d'un demi mois de salaire pour les cadre et d'un mois de salaire pour les non cadre. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'engagement envers les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite a été évalué selon les critères suivants :

- âge de départ : 62 ans
- effectif au 31/12/20 : 12 salariés dont 2 cadres
- Augmentation des salaires : 1.5%
- Taux d'actualisation : 0.57%
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Table de mortalité utilisée : table réglementaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- DIVERSES REGULARISATIONS	25	77180000
- QUOTE DE SUBVENTION VIRE AU RESULTAT	62 587	77700000
Total	62 612	

